

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 V.409 Vœu relatif à l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les locataires

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu déposé par Valérie NAHMIAS, Olga JOHNSON et les élus du Groupe UDIMoDem relatif à l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les locataires.

Considérant que Paris compte aujourd'hui près de 500 000 locataires sociaux ;

Considérant que l'amélioration de la qualité de vie des locataires du parc social est une priorité, au même titre que les ambitieux objectifs quantitatifs fixés en matière de développement de l'offre de logements sociaux ;

Considérant que l'amélioration de la qualité de vie des habitants du parc social se traduit par une attention renouvelée aux services rendus aux habitants, leur participation à la vie de leur résidence et la prévention des incivilités ;

Considérant que l'Avis citoyen, rendu le 5 février 2016 et présenté par la Maire de Paris au Conseil de Paris de mars 2016, souligne la volonté des locataires du parc social d'être davantage associés aux décisions du bailleur et à la vie des résidences ;

Considérant les préconisations du panel de locataires réunis lors de la conférence de citoyens en 2016, parmi lesquelles l'organisation de réunions régulières entre le bailleur et les locataires, la rédaction d'une charte de vie en commun pour améliorer les relations entre les locataires ou encore le budget participatif des bailleurs ;

Considérant que pour répondre à ces préoccupations, la Ville de Paris s'est engagée, lors du Conseil de Paris de mars 2016, à :

- Instaurer « à l'échelle de l'immeuble ou du groupe d'immeubles », « des réunions qui associeraient les locataires, le gardien et un représentant du bailleur social »

- Étendre le « budget participatif » aux bailleurs, afin de « promouvoir l'investissement des locataires dans des projets collectifs liés à la vie de leur immeuble » .. Décliner l'opération « Paris fais-toi belle » dans le parc social ,
- Mettre en place une « charte des droits et des devoirs », qui soit signée par chaque locataire du parc social.

Considérant la mise en place à partir du printemps 2017 de rencontres entre les locataires et les bailleurs sociaux de la Ville (Paris Habitat, RIVP et Elogie-Siemp), au sein des résidences, en présence de plusieurs représentants du bailleur social, pour « promouvoir l'échange et le dialogue », et répondre aux questions des locataires ;

Considérant la constitution d'une Charte des droits et des devoirs, rédigée avec les locataires, les associations de locataires et les bailleurs, pour favoriser le vivre-ensemble, signée par les nouveaux arrivants dans le parc social et diffusée largement par les bailleurs sociaux ,

Considérant la participation des bailleurs sociaux au budget participatif de la Ville dès 2017, avec plus de 400 projets déposés par les habitants, et sa reconduction pour l'année 2018;

Considérant la participation des bailleurs sociaux aux opérations « Paris, fais-toi belle », désormais nommées « La Journée du Grand Nettoyage », dont la dernière édition, qui s'est tenue le 9 juin, s'est déployée sur plus de 25 adresses du parc social ,

Considérant que l'exécutif a souhaité aller au-delà des préconisations de l'Avis citoyen afin de poursuivre ses efforts pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants du parc social ;

Considérant le financement à hauteur de 20 millions d'euros de travaux, réparations et embellissements, dans le cadre du plan « Réparer et Embellir », annoncée par la Maire de Paris lors de ses VŒUX, et qui permettra l'amélioration concrète du cadre de vie de plusieurs dizaines de milliers de locataires du parc social dès 2019.

Considérant l'assermentation de 100 collaborateurs de Paris Habitat, depuis le début du mois de juin 2018, leur donnant la possibilité de verbaliser des habitants qui se rendraient coupables d'infractions telles que des épanchements d'urine, graffitis, jets d'ordures ou dépôts sauvages d'encombrants ,

Considérant le travail en cours à la RIVP et à Elogie-Siemp pour expérimenter à leur tour l'assermentation de leurs collaborateurs, pour renforcer les outils à disposition des bailleurs pour lutter contre les nuisances et les incivilités, et garantir la tranquillité des habitants dans les résidences du parc social ;

Considérant le déploiement de « colocations solidaires » dans des logements sociaux, à destination d'étudiants qui s'engagent à soutenir dans leur scolarité des enfants et jeunes du parc social, à partir de septembre 2017, et l'extension de ce dispositif pour la rentrée de septembre 2018, qui permettra de loger plus d'une centaine d'étudiants, d'accompagner des centaines d'élèves et améliorer le lien social dans les résidences de logements sociaux ; Considérant que les pistes d'amélioration de la qualité de vie dans le parc social, présentées lors du Conseil de Paris de mars 2016 ont été appliquées, et qu'elles améliorent concrètement la vie des habitants des logements sociaux ;

Considérant les efforts renouvelés de la Ville de Paris et des bailleurs sociaux pour améliorer le quotidien et la participation des habitants des logements sociaux, dont les initiatives sont régulièrement présentées à l'occasion des comités interbailleurs.

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil de Paris

émet le vœu que :

Soit présenté un bilan des engagements pris par les bailleurs sociaux et par la Ville en matière d'amélioration de la qualité de vie des locataires du parc social lors d'un comité interbailleurs, d'ici la fin de l'année.